

En ligne tous les mardis

15 janvier 2019

LA VIE ECONOMIQUE

- [Grand débat : "Ni une élection ni un référendum"... Macron fixe le cadre](#)
- [Gilets Jaunes : la mobilisation reprend de l'ampleur](#)
- [France: le déficit commercial se creuse à nouveau en novembre, à 5,1 milliards d'euros](#)
- ["Gilets jaunes" : le chiffre d'affaires du commerce en baisse de 25%](#)
- [Les entreprises étrangères emploient 1,8 million de personnes en France](#)
- [Bâtiment : le patron du secteur craint la "fin d'un cycle de croissance"](#)
- [Il est désormais possible de démissionner et de toucher le chômage](#)
- [32 millions d'euros pour financer le chômage technique lié aux "Gilets jaunes"](#)
- [Le Maire critique les importants écarts de salaires en entreprise](#)
- [Le calendrier des privatisations est maintenu selon Le Maire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Fraudes à la CNAM : 270 millions d'euros détectés en 2017, dont 100 millions imputables aux professionnels de santé, selon Bercy](#)
- [Convoqués à l'Elysée, assureurs et mutuelles s'engagent à un gel des tarifs](#)

FISCALITE

- [L'Etat va reverser 5,5 milliards de crédits d'impôt le 15 janvier. Une conséquence du prélèvement à la source.](#)
- [Sondage. 77% des Français souhaitent le rétablissement de l'ISF](#)
- [Les sites de ventes entre particuliers désormais sous la surveillance du fisc](#)
- [Grâce à la législation européenne, Google déplace l'équivalent du PIB du Sénégal dans un paradis fiscal](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Total condamné à 500.000 euros d'amende pour corruption en Iran](#)

- [La Banque Postale saisit le Conseil d'Etat pour contester une amende de 50 millions d'euros](#)
- [Airbus finalise la vente de 120 A220-300 pour 11 milliards de dollars](#)
- [France TV veut supprimer 1.000 postes d'ici 2022](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Grand débat : "Ni une élection ni un référendum"... Macron fixe le cadre

Le 13/01/19, le président Macron a rendu publique une lettre aux Français dans laquelle il fixe le cadre de la grande consultation organisée suite au mouvement des Gilets jaunes. **M. Macron** : « *J'entends transformer avec vous les colères en solutions* », avant d'expliquer que, dans le mois suivant la fin de la consultation, prévue le 15/03/19, il en rendra compte « *directement* ». Aux Français de faire des propositions maintenant, propositions qui « *permettront [...] de bâtir un nouveau contrat pour la Nation, de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement, mais aussi les positions de la France au niveau européen et international* ». **Comment ?** Par une série de 35 questions qui portent sur quatre thèmes : **01)**- La démocratie ; **02)**- La transition écologique ; **03)**- La fiscalité ; **04)**- l'immigration. Le président a aussi précisé qu'il n'entendait pas revenir sur les mesures qui ont déjà été prises « *afin d'encourager l'investissement et faire que le travail paie davantage* ». Selon **La Tribune**, il ferait entre autres allusion au rétablissement de l'ISF réclamé par 77 % des Français. **M. Macron** : « *Nous ne pouvons poursuivre les baisses d'impôt sans baisser le niveau global de notre dépense publique* ». C'est Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et Sébastien Lecornu, chargé de la Cohésion des territoires qui sont en charge du dossier, en remplacement de Chantal Jouanno qui s'est retirée suite à la polémique sur son salaire. **Laurent Berger**, secrétaire général de la **CFDT**, a demandé que l'on sache vite comment la grande consultation allait être organisée et « *surtout* » comment seront reprises ses conclusions. **M. Berger** : « *[Il faut qu'à l'issue du débat] les organisations syndicales, patronales, les associations organisent une sorte de Grenelle du pouvoir de vivre où on traite l'ensemble de ces sujets-là [même si] le gouvernement in fine décidera* ».

Les réactions des politiques :

→ **Olivier Faure, premier secrétaire du PS**. Pour lui, il est regrettable qu'on ne puisse évoquer la question de la suppression de l'ISF : « *On ne convoque pas tous les Français à un débat en leur interdisant de parler par exemple de l'ISF* ». Selon lui, les conclusions doivent émaner des Français et non être « *celles déjà prévues par le président de la République* ».

→ **Benoît Hamon, Génération-s**, est déçu. Pour lui, la lettre du président est « *faible, prévisible, sans souffle ni vision. Elle confirme nos inquiétudes* ». Pour lui, Emmanuel Macron cherche avant tout « *à se sortir d'une mauvais passe, mais pas à répondre aux Français* ».

→ **Jean-Luc Mélenchon, La France insoumise**, considère qu'il s'agit d'une « *grande diversion* » dont le gouvernement fixe les conclusions. **M. Mélenchon** : « *Après le 'Débat' DOM-TOM et celui sur l'Europe, aucun résultat. La France de Macron est-elle vouée aux bavardages ?* »

→ **Fabien Roussel, secrétaire national du PCF**, estime que cette grande consultation pourrait être pour le président Macron « *l'occasion d'éviter de répondre aux questions de justice fiscale et de justice sociale que posent les Français depuis des mois. [...] Il doit encore moins servir à cautionner des politiques d'austérité encore plus sévères. Il n'est à aucun moment question de 'pouvoir d'achat' dans ce courrier aux Français, [...] rien non plus sur l'évasion fiscale et les moyens de lutter contre la financiarisation de l'économie* ».

→ **Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France**, pense que le président Macron « *ne cherche qu'à gagner du temps* » : « *Le seul grand débat, c'est un référendum sur des décisions concrètes. Assez de bla-bla !* ».

→ **Laurent Wauquiez, président des Républicains (LR)**, a évoqué le risque d'un « *artifice grossier* » : « *Le président doit retrouver le sens des responsabilités, cesser les provocations et les coups de menton, respecter enfin les Français [et] changer profondément sa politique* ».

[Retour au sommaire](#)

→ **Eric Ciotti, député (LR)**, a affirmé que « *comme toujours avec Emmanuel Macron, [il y avait eu] beaucoup de suspens[e] pour pas grand-chose* ». Selon lui, la lettre du président

est « creuse » et n'apporte « aucune solution concrète à la colère populaire ». Avant de conclure que les Français ne voulaient pas « des questions mais des solutions ».

Les réactions des éditorialistes dans la presse :

→ **Stéphane Albouy, Le Parisien** : Pour lui, le président « essaie [...] de sauver la suite de son mandat ».

→ **Paul Quinio, Libération**, renchérit, considérant que M. Macron veut « sauver les trois ans qu'il lui reste à passer à l'Elysée » : « L'arrogant Jupiter tente avec ce texte de se mettre à hauteur de rond-point ». Un exercice « périlleux », selon lui.

→ **Carole Lardot Bouillé, L'Union**, trouve elle aussi l'exercice « périlleux », estimant que le président « sait qu'il n'a pas le droit à l'erreur ».

→ **Marc Fresneau, du Figaro**, se demande si ce grand débat est vraiment « une chance pour la France ». En fait, d'après lui, il s'agit d'une « dernière chance pour Emmanuel Macron en tout cas, s'il veut régler la crise autrement que par des scénarios politiques catastrophes pour lui ».

→ **François Ernenwein, La Croix**, considère que le président Macron ne possède pas « la crédibilité nécessaire pour convaincre qu'il va vraiment lutter contre les fractures sociales et territoriales en France ». Néanmoins, il pense que M. Macron « peut encore parvenir à sortir son mandat de l'étau de la puissante contestation et des lourdes contraintes budgétaires ».

→ **Cécile Cornudet, Les Echos**, fait part de son scepticisme quant à la volonté d'écoute du président. Pour elle, ce dernier « se prête à l'exercice du grand débat comme s'il fallait bien en passer par là, mais sans réelle conviction pour le coup ».

→ **Paule Masson, l'Humanité**, considère que cette lettre du président est « une lettre morte [qui] ne peut être reçue que comme une provocation ». En effet, dit-elle, il n'y « pas un mot sur les salaires, le pouvoir d'achat, mais l'affirmation qu'il ne rétablira pas l'ISF ».

→ **Bernard Stéphan, La Montagne Centre France**, estime que, de la réussite ou de l'échec de la grande consultation, dépendra la suite du quinquennat d'Emmanuel Macron.

→ **Sébastien Georges, L'Est Républicain**, estime que « ce grand débat peut constituer un des actes fondateurs de la nouvelle gouvernance qu'il avait promise, [mais] à condition de tenir compte de ce qui en sortira, sans le cadencasser pour qu'il ne fasse pas pschitt ».

→ **Laurent Bodin, L'Alsace**, considère qu'à travers certaines questions (« Faut-il plus de services publics ou moins d'impôts ? »), le président place les Français « devant leurs responsabilités ». Ce, « habilement ».

→ **Patrick Carmouze, L'Eclair des Pyrénées**, affirme qu'il y a là « un incroyable exercice de renouvellement de la démocratie et de la politique ». Selon lui, les citoyens français doivent « s'emparer de ce débat, de prendre, en quelque sorte le pouvoir ».

→ **Jean-Louis Hervois, La Charente Libre**, explique qu'avec son courrier, le président Macron « tente [...] de nous mettre devant nos responsabilités, les siennes et tous les choix à venir ».

→ **Stéphane Vernay, Ouest France**, déclare enfin que nous sommes face à un événement « inédit » : un président qui met « autant de sujets sur la table, sachant que toutes les réponses n'iront pas dans son sens ». Avant de conclure que, pour lui, la lettre est « plus qu'un engagement, c'est un contrat. Il faut le prendre au mot ». Donc participer.

[https://www.latribune.fr/economie/france/grand-debat-ni-une-election-ni-un-referendum-macron-fixe-le-cadre-803687.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190114](https://www.latribune.fr/economie/france/grand-debat-ni-une-election-ni-un-referendum-macron-fixe-le-cadre-803687.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190114)

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190114.OBS8409/sebastien-lecornu-et-emmanuelle-wargon-piloteront-le-grand-debat.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20190114](https://www.nouvelobs.com/politique/20190114.OBS8409/sebastien-lecornu-et-emmanuelle-wargon-piloteront-le-grand-debat.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20190114)

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190114.OBS8407/grand-debat-l-opposition-etrille-la-lettre-de-macron.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20190114](https://www.nouvelobs.com/politique/20190114.OBS8407/grand-debat-l-opposition-etrille-la-lettre-de-macron.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20190114)

(Sources : www.latribune.fr du 14/01/2019, avec agences, www.nouvelobs.com du 14/01/2019, www.nouvelobs.com du 14/01/2019 avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Gilets Jaunes : la mobilisation reprend de l'ampleur**

Le 12/01/19, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'environ 84 000 Gilets jaunes avaient manifesté. Ils étaient, toujours selon le ministère, 50 000 la semaine dernière. Paris a réuni 8 000 manifestants.

[https://www.latribune.fr/economie/france/gilets-jaunes-la-mobilisation-reprend-de-l-ampleur-803631.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190114](https://www.latribune.fr/economie/france/gilets-jaunes-la-mobilisation-reprend-de-l-ampleur-803631.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190114)

(Source : www.latribune.fr du 14/01/2019, avec AFP)

● France: le déficit commercial se creuse à nouveau en novembre, à 5,1 milliards d'euros

Le 08/01/19, les Douanes ont indiqué que le déficit commercial de la France en novembre s'est creusé, à 5,1 milliards d'euros contre 4,1 milliards d'euros en octobre. Les exportations : - 1,9 milliard ; les importations : - 0,8 milliard. Les causes : un repli des livraisons de l'industrie navale ; il faut dire que les ventes, en octobre, avaient été exceptionnelles. Idem pour l'industrie aéronautique et spatiale, même si la détérioration est moindre. On notera que la balance commerciale avait pourtant bénéficié des baisses de prix du pétrole. De son côté, la Banque de France (BdF) indique que la balance des paiements, elle, a connu aussi une dégradation, son déficit étant de 2,8 milliards d'euros (contre 0,3 milliard en octobre). Pour rappel, la balance des paiements inclut les soldes des balances des services et des investissements. Une des raisons de cette dégradation : « *un versement exceptionnel pour la résolution d'un litige de la Société Générale auprès des autorités américaines* ». Toujours d'après la BdF, l'excédent des services connaît une stabilité à 2 milliards d'euros, alors que « *les entrées de capitaux étrangers en investissements directs ont dépassé de 1,7 milliard d'euros les investissements français à l'étranger* ». Le déficit par zones géographiques. Avec les pays hors Europe, il s'est creusé à 3,59 milliards d'euros en novembre (contre 2,87 milliards en octobre). Avec les autres pays de l'Union européenne, on remarque une légère réduction, à 2,69 milliards (contre 2,71 milliards en octobre). **Challenges** : « *Avec la seule zone euro, il s'est inscrit à 3,22 milliards contre 3,42 milliards un mois plus tôt* ».

[https://www.challenges.fr/economie/le-deficit-commercial-se-creuse-en-novembre-a-5-1-milliards_635171#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190108](https://www.challenges.fr/economie/le-deficit-commercial-se-creuse-en-novembre-a-5-1-milliards_635171#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190108)

(Source : www.challenges.fr du 08/01/2019, AFP et Reuters)

● "Gilets jaunes" : le chiffre d'affaires du commerce en baisse de 25%

Le 22/12/18, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat à l'Economie, a déclaré que les manifestations des Gilets jaunes avaient eu un impact sur le commerce : - 25 % de ventes sur un an. Elle note cependant de grands écarts selon les types de commerces. Par exemple, les commerces de denrées périssables sont les plus touchés. Certaines baisses atteindraient - 40 %, voire - 70 %. **Francis Palombi**, président de la Confédération des commerçants de France : « *Les petits commerçants m'ont annoncé de moins 15 % à moins 40 %, moins 50 %. [...] On ne rattrapera pas le temps perdu. Les pertes sont fortes, il y a beaucoup d'inquiétude (...) et en plus, ça touche l'emploi* ». **Mme Pannier-Runacher** parle aussi du problème de l'emploi, estimant que des milliers d'emplois étaient en jeu, avant d'ajouter que 43 000 demandes de chômage partiel avaient été déposées. Le e-commerce, lui, est resté stable, ne profitant apparemment pas des difficultés rencontrées par le commerce traditionnel. **François Momboisse**, président de la Fevad, la fédération de la vente à distance : « *Les deux premières semaines de décembre, les ventes ont été normales pour le e-commerce. Il n'y a pas eu de saut (...) Il y a un redémarrage là, juste avant Noël, la dernière semaine. [...] La tendance (générale) est toujours à plus 14 %, c'est la tendance qu'on a depuis trois-quatre ans. Il n'y a pas un boom de la croissance, plus 25 ou plus 30, pas du tout* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/gilets-jaunes-le-chiffre-d-affaires-du-commerce-en-baisse-de-25-802074.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181224](https://www.latribune.fr/economie/france/gilets-jaunes-le-chiffre-d-affaires-du-commerce-en-baisse-de-25-802074.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181224)

(Source : www.latribune.fr du 22/12/2018)

[Retour au sommaire](#)

● Les entreprises étrangères emploient 1,8 million de personnes en France

Le 19/12/18, l'**Insee** a annoncé que quelque 28 600 entreprises en France étaient contrôlées par des firmes multinationales étrangères en 2016. Cela représente moins de 1 % des entreprises de l'Hexagone. Mais, proportionnellement, elles génèrent beaucoup plus d'emplois (11 % des effectifs, soit 1,8 million de salariés). Par contre, leur niveau

d'investissement dans l'Hexagone est moindre : « Leur investissement global de 27 milliards d'euros correspond à 18 % de leur valeur ajoutée en France contre 25 % pour les multinationales françaises ». L'Insee remarque que les investisseurs internationaux en France proviennent de 115 pays. Il faut savoir toutefois que 17 d'entre eux concentrent 95 % de l'emploi en France sous contrôle étranger. **L'Insee** : « Les pays de l'Union européenne en concentrent 62 % : au premier rang, l'Allemagne avec 318 000 emplois, suivie par la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas. Hors Union européenne, ce sont surtout les multinationales des États-Unis qui emploient le plus en France (380 800 emplois), puis viennent la Suisse, et plus loin le Japon et le Canada ». 153 milliards d'euros de valeurs ajoutés en France sont réalisés, au total, par les entreprises contrôlées par des multinationales étrangères (16 % de la valeur ajoutée totale des entreprises).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/12/19/20002-20181219ARTFIG00082-les-entreprises-etrangeres-emploient-18-million-de-personnes-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr 19/12/2018, Marie Visot)

● **Bâtiment : le patron du secteur craint la "fin d'un cycle de croissance"**

Le 19/12/18, **Jacques Chanut**, président de la Fédération française du bâtiment (FFB), a déclaré être inquiet pour l'année 2019, redoutant « la fin du cycle actuel de croissance ». Pourquoi ? A cause d'un recul des logements qui pourrait être encore plus important en 2019 (- 27 000 logements, qu'en 2018 - 24 000 logements). **M. Chanut** : « Certes certains nous disent que nous sommes au-dessus de la moyenne sur 20 ans, mais nous perdons plus de 50.000 logements en deux ans ». La solution : le rétablissement par le gouvernement du « prêt à taux zéro à 40 % dans les zones détendues dès 2020 ». Ce, jusqu'à la fin du quinquennat. Selon M. Chanut, « l'habitat représente en effet 62 % du chiffre d'affaires de ses adhérents ». Les craintes de la FFB touchent également l'emploi. Ses prévisions pour 2019 sont de 5 000 créations d'emplois (contre 30 000 en 2018 et 20 000 en 2017) : « En 2020, il y aura un impact négatif vu comment c'est parti. Dès que l'activité baisse, l'emploi suit. [...] Je ne vais pas mentir et tenir un discours de Bisounours ». **Les prévisions pour 2019 : 01)- L'activité logement** : elle devrait décroître de 4,5 % ; **02)- La construction de bureaux** devrait être en hausse (+ 9 %) ; **03)- l'activité « amélioration-entretien »** (53 % des activités de la FFB) devrait croître de 0,5 %. **M. Chanut** : « C'est un marché à 100 millions d'euros qui limite nos prévisions de baisses, mais cela fait 3 ans que nous n'avons pas connu un tel retournement. [Pire,] ce marché de la rénovation énergétique qui devait exploser ne décolle pas ». Pourquoi ? **M. Chanut** : « Une lisibilité nulle. [...] Nos clients viennent chercher l'information auprès de nous, mais nous-mêmes, nous avons du mal à expliquer à nos propres adhérents ». Autre sujet d'inquiétude : la suppression de la taxe d'habitation. **M. Chanut** : « Si les collectivités ne connaissent pas le mode d'emploi de leur fiscalité de demain, je crains une chute des investissements, notamment sur l'entretien de leur patrimoine. Or cela fait vivre beaucoup d'entre nous dans les territoires ». **La Tribune** relève cependant trois raisons d'espérer : **01)-** La création d'une niche fiscale dans le logement ancien, niche qui permettra d'obtenir une déduction de 12 à 21 % de l'impôt sur le revenu pour les gens concernés, selon que leur bien est loué 6, 9 ou 12 ans. Une condition toutefois : il conviendra de réaliser un montant de travaux représentant 25 % du total de l'opération (dans la limite de 300 000 euros). Où ? Dans les 222 communes sélectionnées par l'État dans le cadre du dispositif "Action Cœur de ville. Ce qui pourrait entraîner une activité supplémentaire « à hauteur de 43 000 logements » ; **02)-** La revitalisation de 20 à 25 centres-villes dans le cadre du programme "Action Cœur de ville" ; **03)-** La validation de programmes de rénovation urbaine. **M. Chanut** : « C'est loin d'être foutu, c'est évitable, mais il faut se saisir du problème dès maintenant ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/biens-d-equipement-btp-immobilier/batiment-le-patron-du-secteur-craint-la-fin-d-un-cycle-de-croissance-801647.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181220](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/biens-d-equipement-btp-immobilier/batiment-le-patron-du-secteur-craint-la-fin-d-un-cycle-de-croissance-801647.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181220)

(Source : www.latribune.fr du 20/01/2018, César Armand)

[Retour au sommaire](#)

● Il est désormais possible de démissionner et de toucher le chômage

Il est désormais possible, dans le cadre de la loi « avenir professionnel » de démissionner et d'avoir droit à une allocation chômage. Il y a néanmoins une condition à cela : avoir un projet de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise « *présentant un caractère jugé réel et sérieux par la commission paritaire interprofessionnelle régionale* ». Une absence de véritable investissement de la part du bénéficiaire pourrait entraîner sa radiation par Pôle emploi. D'autre part, les sanctions envers les demandeurs d'emplois ne cherchant pas activement du travail, ou envers ceux ne se rendant pas à un rendez-vous fixé par leur conseiller Pôle emploi, ont été alourdies par un décret paru le 30/12/18 au Journal officiel.

Cnews : « *Pendant la période de radiation, les chômeurs les moins investis pourront voir leurs allocations supprimées* ». Jusqu'à présent, elles étaient suspendues puis reversées en fin de période de chômage.

https://www.cnews.fr/france/2019-01-07/il-est-desormais-possible-de-demissionner-et-de-toucher-le-chomage-804481?elst_newsletter=20190107-13_804481

(Source : www.cnews.fr du 07/01/2019, Tatiana Wakam)

● 32 millions d'euros pour financer le chômage technique lié aux "Gilets jaunes"

Le 06/01/19, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a annoncé que le gouvernement avait débloqué 32 millions d'euros pour financer les indemnités des près de 58 000 salariés mis en chômage technique suite aux manifestations des Gilets jaunes. 90 % des salariés impactés travaillent dans des PME. Dans quels secteurs ? Le commerce, la construction, l'industrie, l'artisanat.

[https://www.latribune.fr/depeches/reuters/KCN1P00J8/32-millions-d-euros-pour-financer-le-chomage-technique-lie-aux-gilets-jaunes.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20190107](https://www.latribune.fr/depeches/reuters/KCN1P00J8/32-millions-d-euros-pour-financer-le-chomage-technique-lie-aux-gilets-jaunes.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20190107)

(Source : www.latribune.fr du 07/01/2019, Caroline Pailliez, édité par Henri-Pierre André, Reuters)

● Le Maire critique les importants écarts de salaires en entreprise

Le 14/01/2019, lors de ses vœux à la presse, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a « *catégoriquement* » rejeté les écarts démesurés de rémunération, citant comme exemple un patron gagnant 200 ou 300 fois plus que le plus bas salaire de son entreprise. M. Le Maire a précisé que, puisque la France allait présider le G7 en 2019, il y aurait là l'occasion, selon lui, « *d'affirmer notre vision du capitalisme pour demain* » : « *Le capitalisme auquel nous croyons doit réduire les inégalités et pas les renforcer, il doit les réduire à l'intérieur des nations, et il doit les réduire entre les nations* ». Il a aussi insisté sur l'importance pour le pays d'une « *reconquête industrielle* » : « *Il y a un lien direct entre la crise que nous connaissons actuellement et la désindustrialisation massive de la France depuis des années et des années, faute de volonté politique et faute de courage* ». Avant d'évoquer « *les ravages humains de la désindustrialisation en France* ». Il a expliqué que la stratégie du gouvernement visait à « *retrouver cet esprit industriel, à refonder non seulement des usines, des sites industriels, mais une culture de l'industrie dans notre pays* ».

[https://www.challenges.fr/politique/la-republique-en-marche/le-maire-condamne-des-ecarts-de-salaires-trop-importants_636399#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190114](https://www.challenges.fr/politique/la-republique-en-marche/le-maire-condamne-des-ecarts-de-salaires-trop-importants_636399#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190114)

(Source : www.challenges.fr du 14/01/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le calendrier des privatisations est maintenu selon Le Maire

Le 14/01/2019, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, a indiqué que le calendrier des privatisations dans le cadre de la loi Pacte « *ne changera pas* ». Selon lui, le gouvernement a besoin de céder des actifs. Pourquoi ? Pour financer l'innovation de rupture et permettre ainsi à l'Hexagone de rester dans la course aux nouvelles technologies : « *Nous savons tous ici que la France a pris en matière de digitalisation et de robotisation un retard considérable. Il y a urgence à combler ce retard car l'innovation fera les emplois de demain et le succès économique de notre nation* ». Sont concernés par les cessions d'actifs Aéroports de Paris (ADP), la Française des jeux (FDJ) et Engie. Le but est d'alimenter un fonds de 10 milliards consacré à l'innovation.

[https://www.challenges.fr/politique/le-calendrier-des-privatisations-est-maintenu-selon-le-maire_636388#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190114](https://www.challenges.fr/politique/le-calendrier-des-privatisations-est-maintenu-selon-le-maire_636388#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190114)

(Source : www.challenges.fr du 14/01/2019, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Fraudes à la CNAM : 270 millions d'euros détectés en 2017, dont 100 millions imputables aux professionnels de santé, selon Bercy**

Publié fin décembre 2018, le bilan 2017 de la Délégation nationale de la lutte contre la fraude indique que le montant total de la fraude détectée aux prestations maladie du régime général (CNAM, caisse nationale d'assurance maladie) a été de 270 millions d'euros (+ 7,5 % par rapport à 2016). Quasiment la moitié des fraudes portent sur les prestations maladie. **Le ministère des Finances** salue « *la poursuite de l'investissement fort des organismes d'assurance-maladie dans la lutte contre la fraude et les activités fautives* ». **Dans le détail** : 31 millions d'euros concernent les prestations « *en espèces* », dont 13 millions pour les fraudes administratives aux IJ (indemnités journalières, + 3 millions qu'en 2016). La CNAM a retenu 2,6 millions d'euros dans le but de récupérer le montant des IJ cumulées avec des activités rémunérées. Les autres fraudes : les rentes accidents du travail et les pensions d'invalidité. 11 millions d'euros concernent la gestion des droits (comme l'attribution et le renouvellement CMU-C, AME, etc.). L'AME (aide médicale d'Etat), par exemple, représente dans les 500 000 euros, les usurpations d'identité et de faux papiers 800 000 euros. **Les professionnels de soins** (incluant les fournisseurs et les transporteurs sanitaires) ont fraudé à hauteur de 132,4 millions d'euros en 2017 (+ 27 % par rapport à 2016), « *soit la majeure partie du préjudice détecté et stoppé par l'assurance-maladie en matière de prestations en nature sur l'enveloppe soins de ville* ». Les professionnels de santé ont fraudé pour 101,4 millions d'euros (+ 23 %). Comment ? Sur l'application des nomenclatures (44 %) et la facturation d'actes fictifs (17 %). Les transporteurs sanitaires ont fraudé pour 19,5 millions d'euros (absence d'agrément, facturation de transports fictifs, fausses facturations...), les fournisseurs de produits de santé pour 11,5 millions d'euros (facturation non conforme). **Le Quotidien du médecin** : « *Selon ce bilan de Bercy, les assurés, quant à eux, ont occasionné seulement 3,9 millions d'euros de préjudice en 2017, généralement sur les "méga consommations" et les médicaments (falsifications, contrefaçons, reproduction d'ordonnances ou de feuilles de soins)* ». Dans les établissements de santé, 58,2 millions d'euros de fraude ont été détectés grâce aux contrôles sur la tarification à l'activité (+ 13 % par rapport à 2016). Les contrôles ont été effectués auprès de 160 établissements MCO et 13 établissements d'hospitalisation à domicile. Les contrôles dans les EHPAD (établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes) ont mis à jour des doubles facturations de séjours et des fraudes sur les médicaments pour les établissements disposant d'une pharmacie interne. Des facturations anormales ont été trouvées dans près de 3 600 établissements. Montant du préjudice : 8,1 millions d'euros. Face à l'ensemble de ces fraudes, la CNAM « *a continué à développer le prononcé de pénalités financières* » (+ 32 % entre 2016 et 2017). Au total, 4 652 pénalités financières ont été prononcées. Enfin, 664 plaintes pénales ont été déposées en 2017 par des caisses locales (pour un montant de 43,8 millions d'euros réclamé). 242 condamnations ont été prononcées, dont 193 avec une peine de prison. Des plaintes ordinaires sont généralement déposées à l'encontre des professionnels par la CNAM (200 en 2017). 93 % des décisions ont donné lieu par les Ordres à l'interdiction de donner des soins aux assurés sociaux. Ces interdictions sont en moyenne comprises entre un et six mois, souvent accompagnées d'un sursis partiel.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2019/01/07/fraudes-la--270-millions-deuros-detectes-en-2017-dont-100-millions-imputables-aux-professionnels-de-sante-selon-bercy-864620?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20190107&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20190107&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 07/01/2019, Marie Foutl)

[Retour au sommaire](#)

● **Convoqués à l'Élysée, assureurs et mutuelles s'engagent à un gel des tarifs**

Le 18/12/18, les mutualistes et assureurs ont été reçus à l'Élysée et se sont engagés à modérer leurs tarifs en 2019. **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, a déclaré que le président

Macron avait parlé à ses interlocuteurs du besoin des Français de retrouver du pouvoir d'achat « *et de la nécessité de travailler sur les dépenses contraintes* », en précisant bien que les « *complémentaires font partie des dépenses contraintes* ». Etaient présents Jacques de Peretti, le président d'Axa France, Jacques Richier le Pdg d'Allianz France, Frédéric Thomas (Crédit Agricole Assurances), Thomas Saunier (Malakoff Médéric), Roland Berthillier (MGEN), Pierre Gros (Macif), Nicolas Gomart (Matmut), Thierry Martel (Groupama), André Renaudin (AG2R La Mondiale) et Bernard Spitz, le président de la Fédération française de l'assurance (FFA). Tous se sont dits prêts à geler ou réduire leurs frais de gestion à partir de 2019. **La Tribune** : « *Tous les acteurs se sont engagés à ce qu'il n'y ait pas de hausse des tarifs l'an prochain et en 2020 liée à la réforme dite du "reste à charge zéro"* ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/convoques-a-l-elysee-assureurs-et-mutuelles-s-engagent-a-un-gel-des-tarifs-801581.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181219](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/convoques-a-l-elysee-assureurs-et-mutuelles-s-engagent-a-un-gel-des-tarifs-801581.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181219)

(Source : www.latribune.fr du 19/12/2018, avec agences)

FISCALITE

● L'Etat va reverser 5,5 milliards de crédits d'impôt le 15 janvier. Une conséquence du prélèvement à la source.

Suite à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, 8,8 millions de salariés vont recevoir au mois de janvier un acompte de 60 % des crédits d'impôts auxquels ils ont droit pour leurs dépenses récurrentes (emploi d'un salarié à domicile, frais de garde des jeunes enfants, cotisations syndicales, réduction d'impôt investissements outre-mer dans le logement, réduction d'impôt dépenses liées à la dépendance, réduction d'impôt investissements locatifs soit Censi-Bouvard, Scellier, Duflot et Pinel, réduction d'impôt dons aux œuvres et partis politiques). Le versement par virement bancaire est effectué le 15/01/19 et ne nécessite aucune démarche. L'avance moyenne a été estimée à 627 euros, a déclaré **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics (pour un total de 5,5 milliards d'euros versés par le Trésor public). Le solde (40 %) sera versé au cours de l'été 2019 ; il sera calculé sur la base de la déclaration de revenus 2018 établie au printemps 2019, à la condition que la situation fiscale des gens n'ait pas changé. **Le Nouvel Obs** : « *Une personne qui n'a pas renouvelé une dépense qui ouvrait droit à un crédit d'impôt, va perdre cet avantage et devra même rembourser l'acompte de 60 % perçu le 15 janvier au titre de sa déclaration 2017* ».

[https://www.nouvelobs.com/economie/20190110.OBS8288/credits-d-impot-8-8-millions-de-francais-vont-recevoir-627-euros-en-moyenne.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20190110](https://www.nouvelobs.com/economie/20190110.OBS8288/credits-d-impot-8-8-millions-de-francais-vont-recevoir-627-euros-en-moyenne.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20190110)

(Source : www.nouvelobs.com du 10/01/2019, Baptiste Legrand)

● Sondage. 77% des Français souhaitent le rétablissement de l'ISF

Un sondage réalisé par l'Ifop pour le JDD, portant en gros sur les revendications des Gilets jaunes, indique que 77 % des personnes interrogées sont pour le rétablissement de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune). Sinon, 82 % sont pour la réduction du nombre de parlementaires, 80 % pour la prise en compte du vote blanc dans les résultats électoraux et le référendum d'initiative citoyenne.

<https://www.lejdd.fr/Politique/sondage-77-des-francais-souhaitent-le-retablissement-de-lisf-3833072>

(Source : www.wwww.lejdd.fr du 05/01/2019, Rédaction JDD)

[Retour au sommaire](#)

● Les sites de ventes entre particuliers désormais sous la surveillance du fisc

Suite à la loi relative à la lutte contre la fraude, qui a été adoptée fin 2018, le montant des sommes encaissées par l'intermédiaire de sites comme Le Bon Coin, Blablacar ou Airbnb devra être transmis au fisc tous les ans. **La loi** : « *La loi de lutte relative à la lutte contre la fraude adoptée fin 2018, prévoit que tous les sites en ligne qui mettent en relation des personnes en vue "de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un bien ou d'un service" ont désormais l'obligation de transmettre, chaque année, le nombre et le montant des transactions réalisées par les internautes par leur intermédiaire*

à l'administration fiscale ». Pour préciser, il s'agit bien de tous les sites, pas uniquement des sites comme Uber ou Le Cab. Ainsi, si vous louez votre appartement via Airbnb ou vendez des objets sur Le Bon Coin, le montant de la transaction sera transmis à l'administration fiscale. Une obligation qui concerne les transactions réalisées depuis le 31/12/18. Des dérogations sont cependant prévues pour les activités non imposables, comme une revente occasionnelle d'objets, des activités de co-consommation sans but lucratif et partage des frais (covoiturage par exemple). Des conditions à ces dérogations toutefois : que le total des sommes perçues au cours de la même année ne soit pas supérieur à 3 000 euros ; de plus, le nombre de transactions doit être en-dessous de vingt. Si ces conditions ne sont pas remplies, les sites sont tenus de transmettre les montants au fisc.

https://www.lemonde.fr/argent/article/2019/01/15/les-sites-de-ventes-entre-particuliers-desormais-sous-la-surveillance-du-fisc_5409110_1657007.html

(Source : www.lemonde.fr du 15/01/2019, Nathalie Cheysson-Kaplan)

● Grâce à la législation européenne, Google déplace l'équivalent du PIB du Sénégal dans un paradis fiscal

Le 02/01/19, le quotidien néerlandais FD a révélé que Google avait transféré 19,9 milliards d'euros en 2017 à destination des Bermudes, un paradis fiscal. Comment procède Google ? En créant une série de sociétés écrans qui lui permettent de délocaliser les bénéfices réalisés à l'étranger par l'entreprise aux Bermudes, où ils ne sont pas soumis à l'impôt. Selon Marianne, c'est l'équivalent du PIB d'un pays comme le Sénégal qui « s'évapore ainsi dans un paradis fiscal... ». Et ainsi, alors que l'argent est placé aux Bermudes, Google ne paie que 14 millions d'euros d'impôts en France. Le journal Les Echos rappelait récemment qu'en 2014 et 2016, Google avait déjà ainsi fait perdre aux pays dans lesquels elle fait des bénéfices 11 milliards (2014) et 15,9 milliards d'euros (2016). Tout cela grâce à une loi irlandaise qui devrait être rectifiée en 2020.

<https://www.marianne.net/economie/grace-la-legislation-europeenne-google-deplace-l-equivalent-du-pib-du-senegal-dans-un-ope=eyJndWkljoiOTgyMjE2YjRmNDFjOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ%3D%3D>

(Source : www.marianne.net du 04/01/2019, Louis Nadau)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Total condamné à 500.000 euros d'amende pour corruption en Iran

Le 21/12/18, Total a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à 500 000 euros d'amende pour « corruption d'agent public étranger » dans le cadre d'un très important contrat gazier avec l'Iran en 1997. Total a été jugé pour avoir versé 30 millions de dollars de pots-de-vin. Le groupe ne s'est pas exprimé après la condamnation.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/total-condamne-a-500-000-euros-d-amende-pour-corruption-en-iran-802006.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181224](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/total-condamne-a-500-000-euros-d-amende-pour-corruption-en-iran-802006.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181224)

(Source : www.latribune.fr du 24/12/2018, avec agences)

[Retour au sommaire](#)

● La Banque Postale saisit le Conseil d'Etat pour contester une amende de 50 millions d'euros

Le 24/12/18, La Banque Postale a engagé un recours devant le Conseil d'Etat. La raison : une sanction de 50 millions d'euros qui lui a été infligée par l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Motif : L'ACPR a estimé que le dispositif mis en œuvre par La Banque Postale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme était insuffisant. Selon l'ACPR, plusieurs manquements graves ont été relevés, manquements dont les « conséquences potentielles [pourraient être] très lourdes » : « [Cette sanction de 50 millions d'euros] réprime une carence grave du dispositif de détection ». En cause le fonctionnement des mandats cash nationaux, « qui permettent de transférer très rapidement des fonds à un tiers, et le gel des avoirs, qui oblige un établissement à bloquer les actifs de toute personne ou société sanctionnée par les autorités ». Pour l'ACPR, La Banque Postale ne s'est pas « dotée d'un dispositif lui permettant de détecter, avant leur exécution, les opérations de mandat cash nationaux ».

(MCN) au bénéfice de personnes faisant l'objet d'une mesure européenne ou nationale de gel des avoirs ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-banque-postale-saisit-le-conseil-d-etat-pour-contester-une-amende-de-50-millions-d-euros-802155.html#xtor=EPR-2-\[banque-industrie-financiere\]-20181225](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-banque-postale-saisit-le-conseil-d-etat-pour-contester-une-amende-de-50-millions-d-euros-802155.html#xtor=EPR-2-[banque-industrie-financiere]-20181225)

(Source : www.latribune.fr du 25/12/2018, avec agences)

● **Airbus finalise la vente de 120 A220-300 pour 11 milliards de dollars**

Le 03/01/19, Airbus a indiqué avoir finalisé deux commandes. Chacune de ces commandes concernent 60 A220-300. Montant total : 9,7 milliards d'euros. Les avions seront livrés aux compagnies aériennes américaines JetBlue et Moxy (société qui devrait voir le jour en 2021).

[https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-finalise-la-vente-de-120-a220-300-pour-11-milliards_634547#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190103](https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-finalise-la-vente-de-120-a220-300-pour-11-milliards_634547#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190103)

(Source : www.challenges.fr du 03/01/2019, avec AFP)

● **France TV veut supprimer 1.000 postes d'ici 2022**

Le 14/01/2019, France TV a annoncé qu'elle voulait supprimer 1 000 postes nets d'ici fin 2020. La direction a indiqué que les départs se feraient uniquement sur la base du volontariat.

[https://www.challenges.fr/media/audiovisuel/france-tv-veut-supprimer-1-000-postes-d-ici-2022_636425#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190114](https://www.challenges.fr/media/audiovisuel/france-tv-veut-supprimer-1-000-postes-d-ici-2022_636425#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190114)

(Source : www.challenges.fr du 14/01/2019, avec AFP)

LE.CRIBLE VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2019

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr